



Location de la salle des fêtes pièces à fournir :

- Les documents de convention et règlement signés et remplis
- Une attestation d'assurance
- Un chèque de caution de 1 000€
- Le règlement du tarif de la location :
 - pour les habitants de Fournival, location 250€ le week-end
 - pour les personnes de l'extérieur, location 350€ le week-end

Le règlement de la location se fera par chèque à l'ordre du Trésor Public ou en espèces.